

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 15 (1870)  
**Heft:** (12): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

## **Titelseiten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 12.

## SUR LA FORTIFICATION POLYGONALE.

*Suite de la réponse du JOURNAL DE L'ARMÉE BELGE à la réclamation de M. le colonel Brialmont (1).*

A propos de Jomini, on nous objecte que ce stratégiste n'a pas toujours été de l'avis de défendre la Belgique à l'aide d'une seule position fortifiée. C'est très-vrai ; comme on le dit, « il en voulait d'abord 5 ou 6, puis il se serait contenté de 3 ou 4, et finalement, sur cette question toute neuve, les idées du général, comme celles de beaucoup d'autres, ont fait du chemin, et il a fini par se rallier, — pour les grands comme pour les petits pays, — à l'opinion émise dans une *Etude sur la défense des Etats*, publiée par un de ses élèves en 1858, élève qui n'a jamais rien fait paraître de sérieux sans l'entièbre approbation du maître.

Un sujet moins important que celui que nous venons d'examiner, mais sur lequel nous tenons à donner quelques explications, est celui relatif à l'accusation portée contre un de nos collaborateurs, M. Vandeveldé, d'avoir attaqué et combattu « avec acharnement et obstination » dans son traité sur la *Tactique* et dans son livre sur la guerre de 1866, les navires cuirassés, l'artillerie rayée et même les fusils se chargeant par la culasse.

Voyons si, dans cette discussion « l'obstination » a dominé la raison ; si c'est à tort et avec parti pris qu'on a combattu ces innovations.

Les prouesses des navires cuirassés consistent principalement dans la prise de Kinburn, dont l'écroulement des murailles vermolues a été produit par la vibration du tir de ses propres canons et ridiculement attribué au tir à grande distance des batteries flottantes ; — les combats livrés dans la baie de Charleston, combats dans lesquels les navires cuirassés, les batteries blindées et les monitors ont révélé leur impuissance contre les batteries de terre (2) ; — le combat de Lissa, assez connu pour nous dispenser de développer le triste rôle que la marine cuirassée y a joué. Voilà le bilan complet des services rendus à la guerre par la marine nouvelle.

On ne doit pas perdre de vue, d'ailleurs, que la marine militaire n'a pas uniquement pour but de servir en temps de guerre pour combattre l'ennemi ; sa principale mission consiste à faire respecter le pavillon de sa nation dans les contrées lointaines, et à y protéger ses nationaux comme le commerce de son pays.

On reconnaîtra sans peine, qu'à ce point de vue la marine cuirassée, très-dispendieuse sinon ruineuse pour les grandes puissances, ne saurait non-seulement rivaliser avec la marine en bois, mais qu'elle n'est guère capable de rendre le plus petit service. Les Américains, qui ont les premiers donné tête baissée dans la construction de ces engins, sont aussi les premiers à les abandonner : ils vendent leurs navires à tourelles, et depuis longtemps déjà ils se sont défait de leurs béliers, de leurs batteries flottantes et de leurs navires cuirassés.

Les officiers de marine en général, et même les plus haut placés d'entre eux avec lesquels nous avons eu l'honneur de nous entretenir sur ce sujet, sont loin de classer l'utilité de la marine cuirassée à l'égal de la marine en bois.

(1) Voir notre dernier numéro de la *Revue des armes spéciales*, soit supplément au n° 10.

(2) Le développement de ces prouesses se trouve dans notre revue : Pour Charleston, t. XXIV, p. 231, et t. XXVII, p. 30.